

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

### Objet

Sportifs de haut niveau

Soutien financier sélection  
équipe de France et  
catégorie « espoirs »

Le dix avril deux mil vingt un à neuf heures  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents :** David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Thierry MONTEL, Christine FONTAINE, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Christophe DUTHEIL, Elodie VANACKERE, Mathilde GAZZA, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Céline BORDIER, Jean-Claude BENGRIABA, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT

**Procurations :** Emmanuelle ATES à Jean-Marc DEBAUGE, Carine PIBOULEU à Jean-Marc DEBAUGE, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Fabien GARCIA à Annie GONTARD, Delphine LAINÉ à Laurent BONNOT

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2021

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Date d'affichage

19 avril 2021

Monsieur le Maire rappelle que, dans les différentes catégories de sportifs de haut niveau, celle concernant les plus jeunes (sélection en équipe de France ou catégorie « Espoirs »), il n'est prévu aucune disposition de soutien financier de la part des collectivités territoriales supra communales.

Monsieur le Maire expose que quelques jeunes de la commune entrent dans ces catégories. Il précise que les frais liés à l'activité sportive de haut niveau sont assez élevés (transports, déplacement, année scolaire dans des établissements spécifiques, inscriptions aux compétitions).

Il expose par ailleurs que ces jeunes représentent outre l'avenir du sport régional voir national, l'image de la commune au travers des compétitions.

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

Exprimés : 29

Il informe qu'il serait bienvenu que la commune soutienne de manière symbolique ces quelques jeunes dans l'attente d'une progression en catégorie « Elites » soutenue notamment par la Région.

Il propose d'adopter un règlement pour ce soutien financier selon les conditions suivantes et sur la base des propositions de la commission finance :

#### Condition préalable :

- être sélectionné dans l'équipe de France désignée par la fédération sportive compétente ou entrer dans la catégorie « Espoirs » sur la liste officielle du Ministère des Sports
- avoir un des parents résidents sur la commune
- être licencié dans une fédération française délégataire

Critère d'attribution : niveau de pratique sportive et de compétition

- Liste « espoir » 500 €
- International : 500 €
- National : 350 €

Toute décision d'aide individuelle aux jeunes sportifs fera l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire propose de verser une aide au regard de la proposition ci-dessus au bénéfice de Lana BONNAL sélectionnée en équipe de France d'escalade. L'aide versée permettra de participer à l'internat, aux déplacements et aux stages de formation.

Au regard des critères proposés, l'aide sera versée aux tuteurs légaux de la famille pour un montant total de 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la mise en place d'un règlement relatif au soutien financier aux sportifs de haut niveau entrant dans la catégorie « Espoirs » et pour ceux sélectionnés en équipe de France par les fédérations sportives nationales
- approuve les conditions et critères ci-dessus proposés
- dit que cette aide sera versée aux tuteurs légaux de Madame Lana BONNAL pour un montant total de 500 €
- précise que toute aide individuelle à venir fera l'objet d'une délibération

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
0	0	29

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
David ATES

